

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 04/2024

### **OBJET : BASKET CLUB MERCUROL CHANOS-CURSON – MODIFICATION DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2023

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, CHALAYE Franck, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MARKARIAN Jean-Maurice, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : BERTUCCI Sandrine pouvoir à BLAISE Véronique, MAUSSERT Karine pouvoir à MARKARIAN Jean-Maurice, MINGORANCE Anita.

Absent : LAFOND Florian.

Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande de subvention exceptionnelle de l'association « BASKET CLUB MERCUROL CHANOS-CURSON » qui souhaite acquérir un nouvel outil de communication (écran LED) à installer dans le gymnase de l'Hermitage.

Le conseil municipal en sa séance du 24 août 2023 avait décidé d'accorder une subvention à hauteur de 10 000 € pour un équipement coûtant 27 060 € HT.

Depuis l'association a trouvé un nouveau fournisseur proposant le même type de matériel au coût de 13 800,10 € HT.

M. le Maire propose donc de revoir le montant de la subvention à verser à l'association.

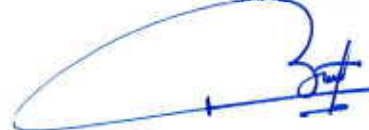
### **LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 000 € à l'association « BASKET CLUB MERCUROL CHANOS-CURSON » pour l'acquisition d'un écran LED pour le gymnase de l'Hermitage.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Michel BRUNET



Envoyé en préfecture le 23/01/2024  
Reçu en préfecture le 23/01/2024  
Publié le 23/01/2024  
ID : 026-200056547-20240122-DE\_2024\_04-DE